

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 228

Objet : achat de matériaux – Aménagement d'un brise-vue extérieur pour la cour de la Halte-Garderie itinérante

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Vu le devis de l'entreprise CASTORAMA pour l'achat de matériaux destinés à l'aménagement et à la sécurisation de la cour de la Halte-Garderie Itinérante à Pontarmé, d'un montant de 89,90 € TTC ;

Vu le retour par courrier de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) relatif aux préconisations concernant l'aménagement du nouvel espace extérieur à Pontarmé ;

Considérant qu'il convient de mettre en place un brise-vue extérieur afin d'aménager et de sécuriser l'espace extérieur de la Halte-Garderie Itinérante, conformément aux préconisations formulées par la PMI ;

Considérant qu'il convient également de sécuriser l'escalier constituant une sortie de secours, afin de limiter les risques d'accès ou de chute et de garantir la sécurité des enfants accueillis au sein de la structure ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de valider le devis de matériaux auprès de l'entreprise CASTORAMA pour réaliser les aménagements nécessaires à la cour de la Halte-Garderie Itinérante à Pontarmé ;

DECIDONS

BUREAU

U. K.S.

Le 22 septembre
2026



communauté
de communes

ARTICLE 1

D'accepter le devis de l'entreprise CASTORAMA relatif à l'aménagement de la cour de la HGI d'un montant de 89.90 € TTC, pour les achats suivants :

- Un brise-vue extérieur L300cm x H160cm

ARTICLE 2

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 24 SEP. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 24 SEP. 2026

BUREAU

U. K. S.

Le 22 septembre
2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise
43 avenue Félix Louat 60300 Senlis
03 44 99 08 60
www.ccsso.fr

Panier

Vérifier la disponibilité

Saisissez votre code postal (exemple : 75000) pour connaître la disponibilité du / des produit(s) dans votre panier

Entrez votre code postal

Vérifier

 **Drive 2h**
Castorama Gonesse
[Changer de magasin](#)

Vendu & expédié par Castorama

1 article



Brise-vue rétractable horizontal Klikstrom L300 x H160cm anthracite
89,90 €

 Livraison à domicile

 **Drive 2h**
Disponible

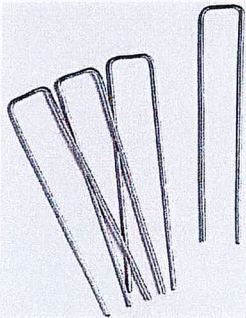
-

1

+



Les clients ont également acheté



Sachet de 20 petites agrafes
Jany H. 14 cm x L. 3 cm métal
★★★★★ (21)
6,99 €

Ajouter au panier



Sélection Green Star

Film géotextile recyclé pour
travaux et jardin 100 g/m²
Vilmorin 1 x 20 m
★★★★★ (41)
28,90 €
soit 1,45 € / M

Ajouter au panier



Colle Murale Quelyd pour Liège
Pâte 3 kg
★★★★ (14)
29,90 €
soit 9,97 € / KG

Ajouter au panier



Raclette à j
caoutchouc
★★★★★
3,59 €

Ajouter au panier



Votre commande

Total **89,90 €**

Valider mon panier